

**INFORMATION DÉTAILLÉE SUR LA DETTE ACCUMULÉE DES PARTIES CONTRACTANTES DE L'ICCAT  
ET EXAMEN DES PLANS DE PAIEMENT DES ARRIÉRÉS**

Le Secrétariat présente le présent document à la Commission dans lequel figure un historique détaillant par année la dette accumulée des Parties contractantes qui, au **12 novembre 2021**, n'ont pas honoré leurs obligations financières.

**BUDGET DE L'ICCAT**

<b>BUDGETED CONTRIBUTIONS/CONTRIBUTIONS BUDGÉTISÉES/CONTRIBUCIONES PRESUPUESTADAS</b>						
	TOTAL	2021	2020	2019	2018	Before 2018
<b>A) ACTIVE CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES ACTIVAS / PARTES CONTRATANTES EN ACTIVO</b>						
Angola	5.867,32	5.867,32				
Brazil	364.252,30	296.194,43	68.057,87	0,00		
Cap-Vert	190.929,44	76.774,84	67.383,43	46.771,17		
Ghana	258.750,98	235.943,30	22.807,68			
Guinea Ecuatorial	45.001,99	15.622,68	15.072,55	14.306,76		
Guinée-Conakry	239.842,52	5.524,67	5.538,86	33.245,93	31.669,73	163.863,33
Honduras	128.270,36	5.524,67	5.538,86	5.228,94	5.227,93	106.749,96
Liberia	10.393,97	8.929,29	1.464,68	0,00		
Libya	74.957,76	25.911,72	24.842,47	12.199,99	12.003,58	
Mauritania	147.026,97	62.923,49	59.408,76	6.971,92	6.970,58	10.752,22
Namibia	43.742,44	43.742,44	0,00			
Nigeria	19.534,78	5.524,67	5.538,86	5.228,94	3.242,31	
Panamá	298.397,16	120.850,43	113.780,88	63.765,85	0,00	
Saint Vicent and the Grenadines	72.646,54	24.751,50	23.758,91	13.251,87	10.884,26	
São Tomé e Príncipe	100.599,63	25.485,81	24.910,29	17.685,89	17.220,08	15.297,56
Senegal	152.149,35	86.509,81	65.639,54			
Sierra Leone	45.198,09	5.524,67	5.538,86	3.485,96	3.485,29	27.163,31
Syrian Arab Republic	3.930,99	3.930,99				
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	4.489,64	4.489,64	0,00			
Venezuela	426.041,86	71.314,49	67.249,14	61.827,13	58.918,47	166.732,63
Total A)	2.632.024,09	1.131.340,86	576.531,64	283.970,35	149.622,23	490.559,01
<b>B) BAJAS DE PARTES CONTRATANTES</b>						
1. Cuba (Baja: 31-12-1)	66.317,48					66.317,48
Total B)	66.317,48	0,00	0,00	0,00	0,00	66.317,48
<b>TOTAL A) + B)</b>	<b>2.698.341,57</b>	<b>1.131.340,86</b>	<b>576.531,64</b>	<b>283.970,35</b>	<b>149.622,23</b>	<b>556.876,49</b>

Lors des dernières réunions de la Commission, le Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD) a souligné qu'il était d'une grande importance que toutes les Parties contractantes respectent leurs obligations budgétaires afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission, exprimant sa préoccupation devant l'absence de paiement des Parties contractantes qui ont des arriérés de contribution.

En 2020, le Groupe de travail virtuel sur une position financière durable pour l'ICCAT (VWG-SF) a préparé une lettre qui a été envoyée par le Président de la Commission, dans laquelle il avertissait du fait que la situation de non-paiement par les Parties contractantes rendait impossible le soutien d'activités cruciales pour cette Commission et que celles-ci avaient une dernière possibilité de régulariser leur situation, en devant présenter un plan de paiement à la Commission avant le 31 décembre 2020. La lettre les avertissait également que le fait de ne pas soumettre le plan ou de ne pas s'y conformer pourrait entraîner d'autres mesures. Les lettres ont été envoyées à neuf Parties contractantes (Cabo Verde, République de Guinée, Honduras, Libye, Mauritanie, Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone et Venezuela) qui se trouvaient dans la situation d'avoir deux ans ou plus d'arriérés de paiement des contributions et, par conséquent, dans la situation d'application de l'article X de la Convention ICCAT, concernant le retrait du vote.

Une contribution du Cabo Verde a été reçue avant la fin de l'exercice 2020. Les autres Parties contractantes n'ont pas présenté de plans de paiement.

Le 1er janvier 2021, les contributions au budget 2021 de l'ICCAT ont été comptabilisées. Avec l'ajout d'une nouvelle année, d'autres Parties contractantes ont rejoint la liste des Parties contractantes ayant deux années ou plus d'arriérés dans leurs contributions à l'ICCAT (Brésil, Gambie, Guinée équatoriale, Guinée Bissau, Panama et St. Vincent et les Grenadines). Au cours de l'année 2021, des contributions ont été reçues du Brésil, de la Gambie, de la Guinée Bissau et du Panama, qui ont annulé tout ou partie de leur dette, de sorte qu'à la date du présent rapport, neuf Parties contractantes sont en mesure d'appliquer l'article X de la Convention ICCAT : République de Guinée, Honduras, Libye, Mauritanie, Nigeria, Saint Vincent et les Grenadines, Sao Tomé et Príncipe, Sierra Leone et Venezuela.

Si aucune nouvelle contribution n'est reçue d'ici janvier 2022, le Cabo Verde, la Guinée équatoriale et le Panama rejoindront cette liste.

	<b>PARTIES CONTRACTANTES AYANT DEUX ANS OU PLUS D'ARRIÉRÉS</b>			
	<i>31/12/2020</i>	<i>01/01/2021</i>	<i>12/11/2021</i>	<i>01/01/2022*</i>
Brésil		X		
Cabo Verde				X
Gambie		X		
Guinée équatoriale				X
Guinée-Conakry	X	X	X	X
Guinée-Bissau		X		
Honduras	X	X	X	X
Libye	X	X	X	X
Mauritanie	X	X	X	X
Nigeria	X	X	X	X
Panama		X		X
Saint Vincent et les Grenadines		X	X	X
São Tomé e Príncipe	X	X	X	X
Sierra Leone	X	X	X	X
Venezuela	X	X	X	X

\* Si aucune nouvelle contribution n'est reçue avant le 31-12-2021.

Enfin, il convient d'indiquer qu'en 2021, le Secrétariat a continué d'appliquer les pratiques adoptées au cours des dernières années d'envoyer deux lettres annuelles de rappel aux Parties contractantes ayant des arriérés de contributions qui n'ont pas rempli leurs obligations budgétaires, en ajoutant une copie de la lettre du Président.

A l'heure actuelle, le nombre de Parties contractantes ayant des arriérés de contributions reste très élevé. À ce jour, le total de la dette s'élève à **2.698.341,57 €**, ce qui représente 60,10% du budget de 2021.

#### **BUDGET DU SYSTEME EBCD**

Pour 2019, la Commission a approuvé la modification de l'article 4 du Règlement financier et l'ajout d'un nouveau texte stipulant le financement du système électronique de documentation des captures de thon rouge, par des allocations budgétaires supplémentaires des membres de la Commission qui capturent et/ou commercialisent du thon rouge de l'Atlantique.

A la date du présent rapport, deux Parties contractantes (la Libye et la Syrie) sont en situation d'arriérés de contributions de deux ans ou plus.

<b>CONTRIBUTIONS TO EBCD SYSTEM /CONTRIBUTIONS AY SYSTÈME EBCD/CONTRIBUCIONES AL SISTEMA EBCD</b>				
	TOTAL	2021	2020	2019
<b>CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES / PARTES CONTRATANTES</b>				
Libya	5.541,61	2.718,13	1.774,69	1.048,79
Syrian Arab Republic	2.453,17	1.097,45	728,19	627,53
Tunisie	2.928,64	2.928,64		
United States	38.513,23	38.513,23		
<i>Total</i>	<i>49.436,65</i>	<i>45.257,45</i>	<i>2.502,88</i>	<i>1.676,32</i>

Le total de la dette s'élève à 49.436,65 €, ce qui représente 9,79 % du budget de l'eBCD de 2021.